

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er juillet 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1373

présenté par  
M. Raison, M. Dionis du Séjour, M. Cosyns et M. Fromion

-----  
à l'amendement n° 51 de M. Léonard  
-----

**à l'ARTICLE 15**

À l'alinéa 4, après le mot :

« forestières »,

insérer les mots :

« , des organisations de producteurs ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à garantir la participation des organisations de producteurs à la définition des priorités fixées localement dans le cadre des PPRDF.